



Journal anarcho-syndicaliste
et/ou syndicaliste révolutionnaire
BP 48 - 54002 NANCY CEDEX

Confédération Nationale du Travail
Association Internationale des Travailleurs

ÉDITORIAL

Calendrier ou pas, ce siècle commence bien. La mise en place de l'application de la loi sur la réduction du temps de travail nous rappelle que la « fête » du 1^{er} mai a pour origine la revendication de la journée de travail de 8 heures et la répression policière meurtrière qui s'en suivit à Chicago. Depuis, le 1^{er} mai a longtemps été une journée internationale de luttes, de revendications, de protestations, voire d'émeutes. Et cela tant que ce jour ne fut pas décrété chômé officiellement. Rappelons qu'il s'agit d'un député de Meurthe et Moselle qui en fit la demande et que c'est Pétain et le régime de Vichy qui l'instaurèrent en 1941. Depuis, nous glissons tout doucement sur le muguet et vers Jeanne d'Arc.

Nuls ne sont censés ignorer les lois, et les patrons, pour une fois, ont fait leur cette maxime. En effet, le cadeau que leur a fait le gouvernement pluriel et le parti « socialiste », et qu'ils semblent critiquer, pour la forme, leur permet, aujourd'hui, de revenir sur tous les acquis sociaux obtenus dans les luttes. La RTT (cf. *La RTT, cadeau au patronat*) c'est plus de flexibilité, c'est l'annualisation du temps de travail, c'est l'optimisation à tout crin, en bref, c'est la précarité. Cette précarité qui sévit d'autant plus à Nancy qu'il est difficile d'y rencontrer des responsables avec lesquels s'entretenir des moyens d'y remédier (cf. *Y a-t-il un préfet à Nancy ?*). Le CAC 54 de la CNT Nancy a mis en place une permanence pour les plus démunis et pour tous ceux qui veulent ou peuvent encore vivre et non survivre.

Tout reste à faire : quatre chômeurs sur dix ne sont plus indemnisés, et ceux qui le sont ou qui ont bénéficié des largesses de l'UNEDIC s'en mordent parfois les doigts (cf. *Assez d'hic*) car le patronat ne prête, ni ne donne jamais. La CNT dénonce et dénoncera toujours les pratiques de ce système qui nous éloigne toujours un peu plus des revendications des 1^{er} mai historiques, qui endoctrine, qui hiérarchise, qui confisque, qui contrôle et qui enferme.

Vive la sociale !

La RTT, cadeau au patronat !

1^{er} mai 2000 : à la poste comme partout ailleurs... la réduc du temps de travail reste toujours d'actualité.

Si le 1er Mai est devenu un symbole dû à la douleur que suscita l'exécution des "martyrs de CHICAGO" (1887), il fut tout d'abord une manifestation pour la journée de 8 heures. Et même si Pétain et Laval tentèrent de gommer les origines revendicatrices de cette journée par la loi du 12 avril 1941 qui la rendit chômée, le 1er Mai restera marqué par les grèves et les manifestations pour la réduction de temps de travail (RTT).

En 2000, il est quand même singulier de constater que la majorité plurielle, en faisant adopter la loi des 35 h arnaqueuse, a réussi à faire rejeter sa mise en oeuvre dans beaucoup d'entreprises. La RTT est tellement pourrie qu'on ne peut que s'exclamer, tel le "gniaff" POUGET : "Quelle trouducuterie !" (PERE PEINARD, 2 au 8 Mai 1897). La loi des 35 h n'a pas été imposée par la grève générale ou par des luttes d'ensemble significatives et toujours selon POUGET : " Y a pas à tortiller, c'est un mauvais système que d'attendre que les alouettes nous tombent rôties du ciel gouvernemental ".

La loi des 35 h est saisie par les employeurs (privé ou public) comme une occasion afin de rationaliser, de restructurer et de surexploiter. La mise en oeuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT) à La Poste illustre parfaitement ce détournement de la loi, et ce, sous la tutelle du secrétariat d'État à l'industrie dirigé par le socialiste PIERRET. Les dirlos de La Poste semblent avoir le champ libre pour engager, selon la langue managériale, une opération de "reengineering", reconfiguration ou réorganisation totale de l'ancienne administration des PTT. Ils prétendent que cet objectif est préconisé par des textes écrits de Mme AUBRY et ils avouent cyniquement : « on en profite ». La Poste déploie l'ARTT selon une « méthodologie de conduite du changement » qui cadre par des objectifs stricts la réorganisation de tous les services. Loi,



discussions et négociations ne sont que poudre aux yeux et la direction du courrier enjoint aux dirlos :
- dans les bureaux de poste de réduire le temps de travail sans entraîner la création de quartiers de distribution supplémentaires.
- dans les centres de tri d'appliquer le projet de réorganisation, mais pas au titre de l'ARTT.

TUEURS D'EMPLOIS :

Les dirlos utilisent donc l'ARTT comme une opportunité pour réorganiser de fond en comble la Poste afin de développer le chiffre d'affaires sans créer d'emplois d'une part et en ne remplaçant pas les départs de titulaires d'autre part.

DEVELOPPEURS DE LA PRÉCARITÉ :

Par contre, les recours aux contractuels sous contrat à durée indéterminée (CDI) et à contrat à durée déterminée (CDD) se multiplient. La Poste a même inventé un nouveau type de contrat à durée indéterminée intermittent (CDII). La RTT n'est donc qu'un prétexte pour La Poste (mais aussi pour bien d'autres employeurs) pour rationaliser et optimiser l'exploitation des "ressources humaines". La RTT est le cheval de Troie qui permet aux employeurs de jouer, non seulement sur le niveau d'emploi, mais aussi sur la structure de l'emploi. Moins d'emplois stables, plus d'emplois précaires et tous soumis à une utilisation intensifiée.

UNE ILLUSTRATION LOCALE, le centre de tri :

En mars 1999, le centre comptait 312 titulaires et 26 CDI/CDII dont aucun à temps complet. Durant l'année 1999, 2492 (deux mille quatre cent quatre vingt douze) CDD ont été signés dont aucun à plus de 800 heures pour l'année, et ceux-ci revendiquent le temps complet, donc une augmentation du temps de travail. En avril 2000, le nombre des titulaires est tombé à 298, les CDI/CDII à 22 et celui des CDD est déjà de 940 au 12 avril 2000. La CNT tient à rappeler que, selon la législation du travail, le CDD est l'exception et le CDI la règle. La Poste fait exactement le contraire et se pose donc en exploitateur de choc. Au niveau national, La Poste surexploite plus de 60 000 CDD et CDI et cela lui a permis de dégager un bénéfice net de 1, 86 milliards de francs en 1999.

IL RESTE A IMPOSER UNE RTT :

Le 25 avril 1919, le projet de loi sur la journée de 8 heures était voté à l'unanimité et à mains levées... Cette loi fut alourdie de telles restrictions qu'il sera nécessaire de faire grève en mai-juin 1936 pour qu'elle devienne une réalité pour tous. Le parallèle peut être fait entre les mises en oeuvre de la journée de 8 h et les 35 h.

PARAPHRASE DE POUGET :

Après que la politicielle et la gouvernance aient bavassé sur la réduc du chagrin à 35 plombes et l'aient votée, un moment, le populo plaça une foulditude d'espoirs sur son application. Mais les capitalos de la haute et les jeanfoutre managériaux ont digéré paisiblement la loi et par la même occase l'ont détournée. Et les pouvoirs publics se foutent autant des 35 h. que Bibi d'une croix d'honneur.

Que faut-il donc faire ?

Eh foutre ! décrocher les 35 plombes n'est pas si cotonneux qu'on voudrait nous le faire croire - ce n'est pas la mer à boire ! Seulement, le joint n'est pas de nommer des députés sociaux, cocos ou verts, tous pluriels... et de bailler aux corneilles... Il faut revenir aux origines anarchotes de la CGT et tels les bons bougres de CHICAGO qui n'étaient pas assez jobards pour aller lécher les pieds à la gouvernance et la supplier d'intervenir auprès des patrons... Que non pas ! Ils opéraient directement et c'est aux exploiters eux-mêmes qu'ils tentaient d'imposer leurs volontés.

CE 1^{er} MAI, NE CHÔMONS PAS POUR LE RAPPELER.

NOUS N'AURONS QUE CE QUE NOUS PRENDRONS.
RIEN POUR NOUS... TOUT POUR TOUS.

Dans ce numéro

Éditorial

La RTT, cadeau au patronat !

Y a-t-il un préfet à Nancy ?

Assez d'hic !

ans d'anarcho-syndicalisme

ASSEZ D'HIC !

La suite et la fin de l'histoire commencée en 1998 et relatée dans le numéro 11 des Nouvelles du Chat d'octobre 1999.

Fin 1998, pour sortir du chômage, je décide d'entreprendre une formation. Cette formation coûtait environ 32500 F. La DDTE a payé de suite 20000 F à l'organisme de formation, et le fond social de l'ASSEDIC s'engagea à me rembourser 20000 F sur facture. Je n'avais besoin que de 11500F, soit moins que ce que le fond social voulait bien m'allouer, et donc, je ne m'inquiétais pas trop. Évidemment j'avais tort, et à la fin de la formation les sous de l'ASSEDIC n'arrivaient toujours pas alors que l'organisme de formation entendait être payé rapidement. Après avoir fait des pieds et des mains pour comprendre ce qui se passait dans cette admirable administration, j'ai appris qu'on me soupçonnait de vouloir prendre 20000 F au lieu des 11500 F (ce qui paraît aberrant puisque je devais justifier d'une facture). En tant que fraudeur potentiel, on ne me donnerait que 4200 F. Il faut comprendre ici que le l'ASSEDIC accepte bizarrement de donner de l'argent aux fraudeurs.

J'en étais donc pour plus de 8000 F environs de ma poche. C'est dommage parce qu'à cette époque là, mes poches étaient désespérément vides. Aussi, pour ne pas sombrer, j'ai du faire appel à la solidarité des copains et de la CNT. Nous avons pu collecter plus de la moitié des fonds nécessaires rapidement. Bref j'ai donc réussi à survivre grâce à cela. Grâce aussi au fait que, ayant obtenu mon diplôme à la suite de ma formation, j'ai trouvé du boulot. Pour ne pas rester sur une mauvaise impression, j'ai attaqué l'ASSEDIC en justice en arguant que donner c'est donner, et que reprendre, c'est voler, ce qui, en soit, est un argument juridique recevable.

Je passe sur les mois passés et les arguments de l'avocat de l'ASSEDIC qui voulait me voir condamné à 500 F de plus pour « résistance abusive et frustratoire » et 3000 F au titre de l'article 700 du nouveau code de procédure civile. Après quelques mois d'échanges d'aimables courriers entre avocats, le tribunal d'instance, par jugement du 22 mars 2000 m'a débouté de ma demande au motif que, le contrat qui me liait à l'ASSEDIC ne s'est pas formé puisqu'elle ne m'a pas versé l'argent promis. (Pour qu'il y ait contrat, il faut un acte matériel, en l'espèce, le versement effectif des 8000 F restés à ma charge).

De tous ceci je voudrais en tirer différentes conclusions. Je souhaite d'ailleurs m'adresser ici spécialement aux chômeurs et précaires. D'abord, quoi que vous promettent les fonds sociaux des ASSEDIC, sachez qu'ils ne sont pas obligés de tenir leurs engagements financiers. D'un strict point de vu financier, les formations sont intéressantes si elles sont financées par des administrations qui payent directement les organismes de formations. Au contraire, méfiez-vous des plans de formation ou vous devez avancer l'argent et ou on doit vous rembourser ultérieurement. La tentation de vous arnaquer n'est pas le privilège d'individus, les administrations ont aussi leurs turpitudes. Malgré ce que les différents organismes affirment souvent, prenez le moins de risque financier possible pour vous former, surtout si, comme dans mon cas, on vous explique que : « les chômeurs doivent faire des efforts pour se réinsérer, y compris financièrement ». (Ce jour là j'ai cru que j'allais lui retourner son bureau à cette... de l'ANPE).

Dans mon cas, il est clair que j'ai eu beaucoup de chance de réussir mon examen, et de trouver du boulot. Dans le cas contraire, il est probable que les soutiens financiers cités plus haut

Y a-t-il un préfet à Nancy ?

Le CAC 54 (Comité anti-chômage de la CNT) a mis en place un dossier de survie pour les chômeurs et les précaires. Depuis 2 mois il attend un rendez-vous avec le préfet afin de lui transmettre les dossiers (cf. fac-similé). Compte rendu des événements depuis le 7 mars.

Comme convenu, le 7 mars, une petite dizaine de personnes s'est rendue de l'A.N.P.E. à la préfecture pour rencontrer le préfet et lui faire part de nos revendications concernant la précarité en général et vos situations personnelles en particulier.

Malgré une demande de rendez-vous pris par un camarade de la CGT nous nous sommes vus interdire de rencontrer le préfet, sous prétexte que celui-ci n'était pas au courant de notre doléance.

L'officier de police des renseignements généraux qui sert d'interlocuteur depuis que nous sommes arrivés nous demande les dossiers, nous assurant qu'elle les transmettra et précisant qu'il faut motiver notre demande de rendez-vous par écrit. Nous lui proposons donc de rédiger sur le champ une lettre pour que rendez-vous soit pris dès le vendredi 10 mars, à l'issue de la manif intersyndicale normalement prévue. "Faites, je transmettrai..."

Une demande de rendez-vous était donc déposée, sans aucune certitude que le message serait transmis, ni qu'un entretien serait accordé.

Vendredi 10 mars, place Maginot, une vingtaine de personnes s'est mobilisée pour aller saluer le préfet. L'Est Républicain était présent et nous consacra un entrefilet dans son édition du lendemain, samedi 11 mars. A la préfecture, un comité d'accueil composé des R.G. nous bloque l'accès à l'entrée. Le ton monte un peu et on nous apprend que le préfet ne peut nous rencontrer car il n'a pas reçu de demande écrite. Stupéfaction ! Le ton monte encore un peu... Aucun des représentants de l'ordre présents ne pouvait nous expliquer où était passée la lettre ni même nous redonner les dossiers. Cette fois, nos interlocuteurs nous conseillent de prendre rendez-vous par téléphone en début de semaine avec le secrétariat du préfet.

Le mardi 14, au téléphone, notre interlocutrice nous explique que la démarche à suivre est d'envoyer un courrier avec nos motivations. Donc, nouvelle lettre, mais cette fois avec accusé de réception en date du 28 mars. Voilà donc où en sont les événements à ce jour. Le préfet, s'il existe, a bien reçu le courrier, nous avons l'accusé de réception. Il est évident que nous ne nous faisons pas trop d'illusions sur une éventuelle rencontre, mais il est clair que nous ne lâcherons pas prise et que le préfet devra d'une façon ou d'une autre s'entretenir avec nous.



UL CNT NANCY
BP 48 54002 NANCY

La CNT vous propose de remplir ce dossier de survie, et de nous le retourner par courrier à l'adresse ci-dessus. Nous irons le déposer en délégation à la préfecture mardi 7 mars ; rendez-vous à 14 h devant l'ANPE Nancy St Thiébaud 15 bd Joffre.

Dossier de survie

Au préfet, président du conseil général, maire...

Que vous soyez élus ou nommés, vous êtes théoriquement en mesure de participer à la redistribution des richesses. En effet, vous savez certainement que l'économie française est florissante, que les impôts rentrent dans les caisses de l'état, que les bénéfices des grandes entreprises sont énormes... Et pourtant les victimes de ce système sont de plus en plus nombreuses. Alors que les chiffres officiels du chômage sont à la baisse, le travail précaire augmente, ainsi que la pauvreté. Nous avons assez de coter misère à chaque fin d'année et de nous humilier en étant par écrit toutes nos dettes et charges, ou encore, d'être renvoyés à une « solidarité familiale » qui nie notre individualité et évince la solidarité sociale. Nous sommes travailleurs sans emploi ou travailleurs précaires, peu ou pas indemnisés, et nous exigeons une part des richesses produites par le travail mais détournées au profit des accapareurs du peuple. C'est pourquoi nous réclamons une revalorisation immédiate des minima sociaux au niveau d'un SMIC augmenté !

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Observations :
Statut : AUD, RMI, Non indemnisé, AAH, CDD ou CDI partiel, Objecteur, CES, CEC :
Signature :

REVENDIQUONS LE DROIT DE VIVRE, NON DE SURVIVRE !

Comité Anti Chômage 54 / CNT

Les Temps maudits

Numéro 7
Avril 2000

30 F



Revue syndicaliste révolutionnaire et anarchosyndicaliste
éditée par la Confédération nationale du travail

Sur la souffrance

Consommation et révolution

Socialisation du salaire
et protection sociale

De la critique
« gauche sociale » de
l'anarchosyndicalisme

Arthur Lehning



Les Temps Maudits, N° 7

n'auraient pas suffit. Les pouvoirs publics et les ASSEDIC (MEDEF mais aussi certains syndicats jaunes) font prendre des risques considérables à ceux qui sont les moins à même de pouvoir les assumer. Si j'avais raté mon examen, je me serais trouvé dans une situation intenable et bien pire que si je n'avais rien fait. S'il faut prendre de tels risques pour tenter d'améliorer son sort, je ne suis pas sûr que le jeu en vaille la chandelle. En tout état de cause, j'estime que ce n'est pas à un chômeur d'assumer des risques liés à un système administratif et à une organisation économique lamentable dont il n'est pas responsable.

Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves...

- **Crève charogne**
DRH mon requin es-tu là ?
Non je n'y suis plus !
Ah, y-t-on baisé aussi ?
Comment sais-tu ça ?
Ch'ais pas, comme ça !
- **Petite comptine**
O.P.A. camarade, O.P.A. camarade
O.P.A. O.P.A. O.P.A.
O.P.A. camarade, O.P.A. camarade
O.P.A. O.P.A. O.P.A.
- La CNT organise une semaine de rencontres et de mobilisation anarcho-syndicalistes et/ou syndicaliste révolutionnaires du 25 avril au 1er mai 2000 intitulée **Pour un autre futur, des résistances à l'alternative sociale**. Au programme : débats, cinéma, musique, théâtre, expositions, fête. Point d'orgue, la manifestation internationale du 1er mai.
- Prochainement, à la fac de Lettres, sera diffusé le film **Les cartables de Big Brother**. Une édifiante façon d'apprendre ce que les technocrates et politiques européens nous préparent pour l'école du XXIème siècle. Tenez-vous au courant.
- Vous pouvez joindre le **CAC 54** de la CNT Nancy en lui adressant votre courrier BP 048 / 54002 Nancy Cedex ou en le rencontrant lors de ses permanences au local d'AIDES, 3 rue de Château-Salins, tous les mercredis de 10 h à 12 h.

Adresse locale et permanence

UL CNT-AIT Nancy
BP 048
54002 Nancy
E-mail : cntnancy@free.fr

Adresse nationale

33, rue des Vignoles
75020 Paris
Tél., rép. et fax : 01 43 72 95 34
INTERNET :
http://cnt-f.org
E.MAIL :
cnt@cnt-f.org